



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-10) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT AVEC
LA SOCIETE I3F POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE
CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS SOCIAUX SISE 2-4, AVENUE PAUL
DEROULEDE A VINCENNES

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-lmc1H10282H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2022 accordant la garantie d'emprunt contractée par la société Immobilière 3F, afin de réaliser la réalisation d'une opération de construction de 13 logements sociaux (5PLUS/4PLAI/4PLS) sise 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la garantie de l'emprunt octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 16 mars 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour la réalisation d'une opération de construction de 13 logements sociaux (5PLUS/4PLAI/4PLS) sise 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes ;

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé